

GUIDE POUR LA RÉDACTION DU PROTOCOLE SANITAIRE DES OPENS D'ÉTÉ

Publié le 29 juin 2021, sous toutes réserves

1. Généralités

Ce guide a vocation à servir de base aux protocoles sanitaires établis par les organisateurs des opens de l'été 2021. Il ne constitue en aucun cas des recommandations fédérales. Les organisateurs restent seuls responsables de leurs protocoles et peuvent choisir ou non de se baser sur ce document.

La pratique des opens d'été peut s'effectuer à compter du 30 juin en accord avec les propriétaires ou gestionnaires des lieux concernés.

Les mairies et préfectures peuvent en raison de circonstances locales aller au-delà des recommandations nationales (par exemple imposer un plafond de participants). Il est donc souhaitable de les contacter en amont.

Les organisateurs, joueurs et spectateurs doivent respecter les protocoles sanitaires spécifiques fixés par la commune dans laquelle a lieu le tournoi. La mise en œuvre du protocole sanitaire est soumise in fine à l'accord du propriétaire ou de l'exploitant (public ou privé) des établissements.

Ce guide rédigé en juin 2021 est subordonné à l'évolution de la situation sanitaire.

2. Déroulement du tournoi

A. Conditions de jeu

La distance entre deux échiquiers doit être au minimum de deux mètres.

Les joueurs se saluent et se souhaitent une bonne partie sans se serrer la main, puis les parties se déroulent « normalement ».

Les joueurs ont obligation de se laver les mains à l'entrée dans la salle de jeu, à la sortie, avant et après la partie, et après chaque passage aux sanitaires.

Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans et fortement recommandé dès 6 ans pour tous. Le masque doit être un masque grand public de filtration supérieur à 90% (catégorie 1) ou chirurgical en parfaite intégrité. Il doit être changé toutes les 4 heures minimum et plus s'il est humide. Il doit couvrir le nez, la bouche et le menton en continu.

L'observation des parties en cours par les autres joueurs se fait dans le respect des gestes barrières (port du masque, lavage des mains, distance d'au moins un mètre).

L'accès à la salle de jeu est réservé en priorité aux joueurs, arbitres et organisateurs. Les accompagnateurs et spectateurs peuvent être admis selon le souhait de l'organisateur. (Application de 100% de la jauge prévue par la réglementation incendie des ERP et des mesures barrières).

Toutes ces conditions sont valables également en salle d'analyse. Les structures ne pouvant pas les respecter ne doivent pas proposer de salle d'analyse intérieure. Il est possible de proposer un lieu extérieur dédié à l'analyse (port du masque obligatoire). Un protocole de nettoyage doit y être déployé (Cf 3.e).

B. Buvette

Le protocole HCR doit être respecté. Le service « au bar » et la consommation debout restent interdits en extérieur comme en intérieur.

Seuls le service et la consommation assis sont autorisés en intérieur comme en extérieur. Les organisateurs ne pouvant pas le respecter ne doivent pas proposer de buvette. Attention, en cas de buvette intérieure (service et consommation assis) le registre de rappel papier ou électronique est obligatoire.

C. Remise des prix

La remise des prix doit se dérouler dans le respect des gestes barrières, en particulier des règles de distanciation (un mètre, même dans les espaces de circulation). Il peut être proposé une remise des prix à minima, avec uniquement les primés. Une autre option envisageable est de faire la remise des prix en extérieur avec des masques pour tous. (Les organisateurs ne pouvant pas le respecter ne doivent pas proposer de remise des prix).

3. Pour l'organisateur

A. Communication autour des gestes barrières

L'organisateur met en œuvre les moyens nécessaires pour informer les joueurs et inscrit dans le règlement intérieur du tournoi les conditions d'exclusion (ex : cas confirmé ou probable, cas contact à risque ou refus de se soumettre aux règles sanitaires).

Les gestes barrières doivent être affichés dans tous les espaces. Il est souhaitable d'utiliser les affiches Santé Publique France (voir Annexe).

Les organisateurs doivent rappeler aux joueurs les quatre grands principes de prévention de la transmission du virus. Cela peut être fait à l'oral avant la première ronde par exemple.

1. Respect des gestes barrières

- Respect de la distanciation physique : 1m avec port du masque en continu.
- Nettoyage fréquent des mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Port du masque en continu

2. Consultation médicale en urgence en cas de signes cliniques du COVID

- Fièvre, frissons
- Toux, mal de gorge, nez qui coule
- Difficultés à respirer ou sensation d'oppression dans la poitrine
- Fatigue intense inexplicquée
- Douleurs musculaires inexplicquées
- Maux de tête inhabituels
- Perte de l'odorat
- Perte du goût des aliments
- Diarrhée

3. Test COVID dans les 24h si le médecin l'a prescrit ou sans prescription médicale en l'absence de consultation

4. Isolement immédiatement si vous êtes malade ou si vous avez été en contact à risque avec une personne malade

B. Référent COVID

L'organisateur doit nommer un référent COVID en charge de la mise en œuvre des protocoles sanitaires, qui puisse être un interlocuteur privilégié en cas de contrôle ou d'investigation sanitaires par l'autorité sanitaire.

C. Gestion des flux

Si cela est possible, il est recommandé de sécuriser les flux d'entrée/sortie et d'accueil pour limiter le risque de propagation du virus, notamment par marquage au sol indiquant les sens de circulation et files d'attente organisées pour la salle de jeu.

D. Aération des locaux

L'aération des locaux doit être faite par une ventilation naturelle ou mécanique (portes et/ou fenêtres ouvertes autant que possible, idéalement en permanence si les conditions le permettent, au minimum plusieurs minutes toutes les heures). Lorsque cela est possible : privilégier une ventilation de la pièce par deux points distincts.

Les salles sans possibilité de ventilation naturelle et sans VMC ne doivent pas être utilisées.

E. Nettoyage

Les locaux et les surfaces doivent être nettoyés avec des produits détergents-désinfectants respectant la norme virucide. (Norme NF EN 14476)

Un plan de service de nettoyage périodique avec suivi assurant le nettoyage désinfectant systématique de toutes les surfaces ainsi que des sanitaires doit être décliné. Chaque opération de nettoyage devra être consignée et datée dans un document pouvant être présenté en cas de contrôle.

Il est recommandé de commencer le nettoyage dans les zones plus propres vers les zones plus sales. Il faut éviter si possible l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter la formation d'aérosol de produit désinfectant pouvant être inhalé et ainsi irriter les voies respiratoires. Si un tel vaporisateur est utilisé, le régler afin d'avoir un jet à grosses gouttes.

Les tables, chaises, échiquiers, pièces et pendules doivent être nettoyés une fois / jour et avant chaque partie.

Les objets et surfaces fréquemment touchés (par exemple les poignées de porte, interrupteurs, robinets d'eau, toilettes, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, etc...) doivent être nettoyés si possible deux fois par jour, au minimum une fois par jour.

F. Mesures d'hygiènes générales

Les portes d'entrées non automatiques resteront ouvertes dans la mesure du possible pour éviter les contacts sur leurs surfaces.

Les fontaines à eau et distribution de nourriture sont interdites. Chaque joueur doit apporter sa propre boisson et son encas.

L'organisateur doit disposer des poubelles dans les espaces de circulation pour jeter masques à usage uniques et mouchoirs.

L'organisateur doit mettre à disposition du gel hydroalcoolique à l'entrée, à la sortie de l'air de jeu ainsi que dans la salle de jeu et les sanitaires. La distribution se fait au mieux par distributeur automatique ou distribution par des membres de l'organisation mobiles.

L'organisateur doit mettre à disposition savon et serviettes à usage unique dans les sanitaires.

Les règles de distanciation (un mètre sauf entre deux adversaires) restent applicables dans les espaces de circulation.

G. Test PCR / Pass sanitaire / Registre de rappel

Le gouvernement ne recommande pas de mettre en place l'un de ces dispositifs (Test PCR, Pass sanitaire ou registre de rappel) pour les rassemblements sportifs de moins de 1000 personnes. Le souhait de mettre en place un tel dispositif nécessite impérativement de contacter les autorités locales (mairie et préfecture) pour en obtenir l'autorisation.

4. Conséquences pour les joueurs

Il est de la responsabilité de chacun de lutter contre la propagation du Coronavirus.

Les joueurs doivent apporter des masques en nombre suffisant pour toute la durée du tournoi.

Ils doivent informer obligatoirement et sans délai l'organisateur en cas de contamination.

En participant au tournoi, les joueurs s'engagent à respecter strictement les règles établies sous peine d'exclusion immédiate et sans appel.

5. Conséquences pour les accompagnateurs / spectateurs

Chaque organisateur définit un protocole d'accueil des spectateurs et des accompagnateurs adaptés à la configuration de l'espace. L'accueil des spectateurs doit respecter les règles sanitaires en particulier les règles de distanciation. Les structures ne pouvant pas les faire respecter ne doivent pas accueillir de spectateurs.

Dans tous les cas, les spectateurs et les accompagnateurs s'engagent à respecter strictement les règles établies sous peine d'exclusion immédiate de l'aire de jeu.

6. Sources

[Stratégie de réouverture des ERP et des activités regroupant du public](#)

[Guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives](#)

[Protocole sanitaire de reprise des activités physique et sportives](#)

[Protocole HCR](#)

[Préconisations du Haut Conseil de la santé publique relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale, hors champs sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2 \(24 Avril 2020\)](#)

[Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire](#)

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Aérer les pièces
le plus souvent possible



Respecter une distance
d'au moins deux mètres
avec les autres



Porter un masque chirurgical
ou en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres
ne peut pas être respectée



Limiter au maximum
ses contacts sociaux



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Éviter de se toucher le
visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une
serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
(INFORMATION IN FRENCH)



0 800 130 000
(toll-free)

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque



1 Bien se laver les mains



2 Mettre les élastiques derrière les oreilles

ou



3 Nouer les lacets derrière la tête et le cou



3 Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher

Comment retirer son masque



1 Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques



2 Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter

ou



3 s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min



3 Bien se laver les mains à nouveau

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

Je peux retirer mon masque pour un petit moment.

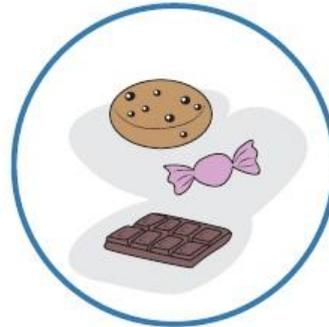


Par exemple :

pour boire,



pour grignoter.



Je prends mon masque par un élastique, je garde l'élastique dans ma main.

Avec l'autre main :

je bois,



je grignote.



Je remets le masque en le tenant par les élastiques.
Je ne touche pas le masque.



Je me lave les mains.



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

QUE FAIRE DÈS LES PREMIERS SIGNES ?

**Si vous avez de la fièvre, de la toux, mal à la gorge,
le nez qui coule ou une perte du goût et de l'odorat :**



**Consultez rapidement
votre médecin pour qu'il décide
si vous devez être testé**



**En attendant les résultats,
restez chez vous et évitez tout contact**



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)